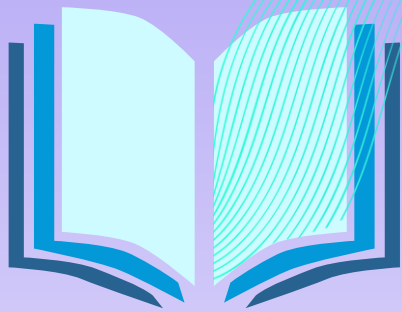




LES RÉPERCUSSIONS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

sur les maisons d'édition et les auteurs canadiens

Auteurs et éditeurs canadiens ...

- Publient plus de **12 000 livres par année** (formats imprimé, numérique et audio).
- Exportent vers plus de **100 marchés** à travers le monde.
- Contribuent à un secteur d'activité de **1,6 milliard de dollars**.
- Créent des ressources littéraires et pédagogiques propres au Canada, **incluant des livres d'auteurs autochtones dans leurs langues**.
- Font du Canada une société plus **empathique, inclusive, instruite et démocratique**.



Le contenu canadien est volé

- L'industrie du livre est **fondée sur le droit d'auteur** qui lui permet d'accorder, ici comme à l'étranger, des licences dans les secteurs littéraires, éducatifs, théâtraux, cinématographiques, télévisuels, technologiques, etc.
- Les livres sont des **plus précieux** pour l'entraînement de l'IA générative.
- De grands modèles linguistiques ont déjà été **formés à l'aide de contenus canadiens volés**.
- **Des milliers de livres canadiens** apparaissent dans des **bibliothèques pirates utilisées sans autorisation ni compensation** par des entreprises technologiques comme Meta, OpenAI et Anthropic.¹
- Sur le marché, **des productions contrefaites générées par l'IA** concurrencent illégalement les **livres d'humains** qui voient leurs revenus diminuer, leur **identité usurpée** et leur **public trompé et induit en erreur**.
- Des entreprises au Canada, aux États-Unis et ailleurs font l'objet de **poursuites judiciaires pour utilisation non autorisée d'œuvres**. Le récent **règlement de 1,5 milliard de dollars** d'Anthropic, aux États-Unis, révèle la **valeur essentielle des œuvres pour développement de l'IA**.



Il est primordial de promouvoir un écosystème d'IA équitable, sûr et éthique au Canada en :

- Veillant à ce que les développeurs d'IA se conforment à la législation canadienne.
- N'introduisant aucune nouvelle exception à la *Loi sur le droit d'auteur*.
- N'instaurant aucun régime de licence obligatoire pour la fouille de textes et de données.
- Favorisant un marché de licences volontaires.



¹ Reisner, Alex. "The Unbelievable Scale of AI's Pirated-Books Problem." *The Atlantic*. 20 mars 2025.

² "L'entreprise d'IA, Anthropic, devra verser 1,5 G\$ à des auteurs et des éditeurs. Accéder à la section Commentaires." *Radio-Canada*. 5 septembre 2025.

Recommandations de l'industrie du livre POUR RÉGLEMENTER L'IA

L'intelligence artificielle générative représente à la fois des occasions et des incertitudes pour les industries créatives, en particulier le secteur de l'écriture et de l'édition. **En l'absence de cadre juridique clair régissant l'IA, les moyens de subsistance des maisons d'édition et des auteurs sont gravement menacés.**

L'utilisation non autorisée d'œuvres canadiennes a joué un rôle essentiel dans le développement de grands modèles linguistiques de géants technologiques, mais les titulaires de droits n'en ont toujours pas eu les bénéfices. Au même titre que les entreprises d'IA s'attendent à ce que leur propriété intellectuelle soit protégée et monétisée, les créateurs doivent avoir l'assurance que leur travail est aussi valorisé et rémunéré équitablement. L'absence de marché de licences fonctionnel pour la formation en IA signifie que les maisons d'édition et les créateurs perdent d'importantes sources de revenus qui **permettraient de soutenir l'emploi au Canada, l'investissement dans de nouvelles œuvres, la santé à long terme du secteur culturel et la souveraineté du Canada.**

Des actions judiciaires au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde examinent actuellement la question de l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour la formation de l'IA. Toutefois, les résultats demeurent incertains et la jurisprudence mettra des années à évoluer. Ce n'est pas une raison pour être inactif. Les législateurs ont le pouvoir et la responsabilité d'agir dès maintenant pour établir un meilleur encadrement. **85 % des Canadiens croient que les gouvernements doivent réglementer les outils d'IA afin de garantir leur utilisation éthique et sûre.**

Les maisons d'édition et les créateurs canadiens sont prêts à aider le Canada à s'imposer comme un leader de l'intelligence artificielle. Avec un cadre solide de droit d'auteur et une réglementation prudente de l'IA, le contenu canadien peut stimuler l'innovation conformément aux valeurs de notre pays.

Afin de promouvoir un écosystème d'IA équitable, sûr et éthique, l'industrie canadienne du livre recommande :

- **De veiller à ce que les développeurs d'IA se conforment à la législation canadienne.** Le gouvernement doit agir rapidement pour garantir un développement sûr, légal et éthique de l'IA. Pour ce faire, le Canada doit encourager le marché des licences pour les entreprises de technologie d'IA et exiger des politiques de transparence, le respect de l'état de droit — y compris le droit d'auteur — et l'étiquetage du contenu généré ou modifié par l'IA, conformément aux meilleures pratiques internationales.
- **De n'introduire aucune nouvelle exception à la Loi sur le droit d'auteur.** Les entreprises d'IA s'attendent à ce que leur propriété intellectuelle soit protégée. Les créateurs s'attendent à la même chose. Il n'y a aucune raison valable d'affaiblir la protection du droit d'auteur pour accommoder de grandes entreprises technologiques. Par le biais de licences individuelles ou collectives, les créateurs canadiens méritent d'avoir le choix d'autoriser ou non l'utilisation de leurs œuvres à des fins de fouille de textes et de données (FTD).
- **De ne pas instaurer de régime de licence obligatoire pour la fouille de textes et de données (FTD).** Si un auteur ou un éditeur estime que l'octroi de licences pour des activités de FTD nuit à son travail, il doit conserver son droit de refuser.
- **De favoriser un marché pour l'octroi volontaire de licences FTD.** Un marché pour l'octroi responsable de licences d'IA émerge actuellement au Canada et dans le monde. Une réglementation de l'IA comprenant des exigences raisonnables de transparence conduira à une technologie plus fiable et à un secteur culturel plus fort.

Avec un bon encadrement, le Canada peut jouer un rôle de premier plan dans la création d'un écosystème d'IA équitable, innovant et souverain qui protège la culture, soutient l'emploi et assure notre prospérité à long terme.

Défendez la souveraineté numérique canadienne. Équilibrez les règles du jeu entre les grandes entreprises technologiques, les maisons d'édition et les auteurs canadiens.

POUR PLUS D'INFO : Stéphanie Hénault, Directrice des affaires juridiques, ANEL • (514) 743-5147 • shenault@anel.qc.ca • anel.qc.ca

access©

acp
association of
CANADIAN
PUBLISHERS

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

canadian
authors

CANADIAN
PUBLISHERS'
COUNCIL

COPIBE©

lpg
Literary Press Group
of Canada

REFC
Regroupement des
éditeurs franco-canadiens

UNEQ
UNION DES ÉCRIVAINES
ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

THE
WRITERS'
UNION OF
CANADA

¹ "Views on Artificial Intelligence: A Survey of Canadians." *Leger*. 25 août 2025.